



MISE A LA CONSULTATION DU PUBLIC :

Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la Communauté d'Agglomération GRAND COGNAC (PPBE) - 4ème échéance 2024-2029

Infrastructure d'intérêt communautaire concernée : Rue de L'Anisserie, Commune de Châteaubernard

Le public est informé qu'en application de l'article R572-9 du code de l'environnement, la Communauté d'agglomération de Grand Cognac met à la disposition du public le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) durant 2 mois pour recueillir vos avis sur les actions de prévention et de protection contre le bruit envisagées dans les années à venir.

Les modalités sont les suivantes :

- Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de la Communauté d'Agglomération GRAND COGNAC sera mis à disposition du public à compter du **vendredi 29 mars au mercredi 29 mai 2024, soit pour une durée de 62 jours.**
- La mise à disposition se fera :
 - o **Au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac** (6 rue de Valdepeñas 16100 COGNAC) :
 - Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30
 - Les vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00
 - o **A la Mairie de Châteaubernard** (2 Rue de la Commanderie 16 100 Châteaubernard) :
 - Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 - Les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
 - o Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac (www.grand-cognac.fr) :
 - Du vendredi 29 mars 2024 à 8h30 au mercredi 29 mai 2024 à 17h30
- Des registres seront disponibles dans ces deux lieux pour recueillir les observations du public.

Cet arrêté sera affiché pendant 1 mois et consultable au siège de GRAND COGNAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ainsi qu'à la mairie de Châteaubernard.